

« Avec la ZFE, il y a un véritable fossé entre cette décision des pouvoirs publics en faveur d'une rupture écologique et la réalité du parc VO dans nos salles de ventes, majoritairement composé de véhicules en Crit'air 3 ! », explique Guillaume Arnauné, expert du secteur de la vente aux enchères de véhicules d'occasion depuis plus de 25 ans.

Le Directeur Général du groupe EnchèresVO apporte son regard sur la réalité des Zones à Faibles Émissions (ZFE), effectives depuis le 1^{er} janvier 2023, et de leur usage dans le quotidien des ménages : *« À ce jour, 11 agglomérations sont concernées par la mise en place de ces ZFE-mobilité, dans lesquelles les véhicules les plus polluants identifiés par des vignettes Crit'Air 3, 4 et 5 ont l'interdiction de circuler dans les centres-villes. Une nouvelle réglementation qui impacte particulièrement les ménages urbains les plus contraints financièrement qui ne peuvent plus rouler avec leurs véhicules. Les trajets domicile-travail se complexifient d'autant plus que l'offre de transports en commun ne s'est pas développée au même rythme.*

L'enjeu est devant nous et nous le constatons au quotidien dans nos salles de vente. Il y a un véritable fossé entre cette décision des pouvoirs publics et la réalité du marché. Les véhicules qui se vendent en occasion aujourd'hui sur nos parcs ont plus de 10 ans : 40% des véhicules dans nos salles de ventes sont en Crit'Air 3 et 4. Et les Crit'Air 2 d'occasion à prix abordables sont des perles rares. Certes, les régions mettent en place des aides pour pousser à l'achat de véhicules neufs ou électriques. Mais le contexte d'inflation et le coût élevé des motorisations électriques obligent les acheteurs à continuer de se tourner vers l'occasion thermique. Les véhicules en adéquation avec la réglementation actuelle et le porte-monnaie de nos clients n'arriveront pas avant 3 ou 4 ans sur le marché de l'occasion et donc dans nos salles de vente aux enchères. ».